

SELARL HENRI MEZAGHRANI  
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE  
16 rue Jean-Jacques Rousseau  
38000 GRENOBLE

Tél : 04.76.51.52.50  
Fax : 04.76.54.60.46

**EXPÉDITION**  
certifiée conforme  
à l'Original

---

**PROCES VERBAL DE DESCRIPTIF (I) ET PROCES VERBAL  
DE SUPERFICIE (II)**

**Dressé le :**

**VINGT HUIT OCTOBRE  
DEUX MILLE VINGT ET UN**

**A 7 H**

**A LA REQUETE DE :**

Le syndicat des copropriétaires de la copropriété LE CHEDIR situé 317 montée des dolomites 38650 GRESSE EN VERCORS représenté par son Syndic en exercice, S.A.R.L. LE CONNETABLE dont le siège social est 83 Place du Centenaire 38220 VIZILLE, immatriculée au RCS de 303940167, agissant poursuites et diligences de son gérant domicilié audit siège en cette qualité.

Pour lequel domicile est élu au Cabinet GUMUSCHIAN ROGUET BONZY, Avocats associés au Barreau de Grenoble (38), demeurant en ladite ville, 10 avenue Alsace Lorraine.

Je, Henri MEZAGHRANI, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Henri MEZAGHRANI, Huissier de Justice Associé », à la résidence de GRENOBLE – 16 Rue Jean Jacques Rousseau, soussigné,

**Agissant en vertu :**

D'une ordonnance rendue en la forme des référés le 11 juillet 2019 par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE (38), devenue définitive.

**Certifie m'être transporté ce jour, à 7 h, à GRENOBLE (38100) – GRESSE EN VERCORS (38) – 317 montée des Dolomites, en la Copropriété dénommée « LE CHEDIR », et en la propriété de**

**où là étant, assisté de Monsieur Kévin TISSEYRE, Métreur/diagnostiqueur de la Société ACTE2I, de Messieurs Dylan Randy et Yvonnick BAERT, témoins majeurs, ainsi que la société ADS38, Serrurier, j'ai procédé aux opérations qui suivent :**

**Lesdits immeubles appartiennent à :**

Dont la requérante se propose de poursuivre la vente aux enchères publiques en la forme légale, à défaut par le susnommé de satisfaire au commandement de saisie immobilière signifié à celui-ci, par acte du ministère de la SELARL DELAPLACE – TERTRE, Huissiers de justice à SAINT PAUL, en date du 7 septembre 2021.

**I – DESCRIPTIF**

**DESIGNATION GENERALE**

Dans un ensemble immobilier dénommé « LE CHEDIR » situé sur la commune de GRESSE EN VERCORS (38), cadastré section AC n°60 (anciennement F986) et plus particulièrement :

Le lot n°512 : un appartement et les 171/10000èmes de la copropriété.

Un état descriptif de division et règlement de copropriété du 25 octobre 1983 a été publié le 5 décembre 1983 volume 2394 n°21 au service de la publicité foncière de GRENOBLE 3.

Un procès-verbal du cadastre du 10 septembre 1998 a été publié le 11 septembre 1998 volume 98P n°5103 au service de la publicité foncière de GRENOBLE 3.

Un procès-verbal de remaniement du 29 mars 1999 a été publié le 29 mars 1999 a été publié le 29 mars 1999 volume 99P n°1837 au service de la publicité foncière de GRENOBLE 3.

Une adaptation du règlement de copropriété du 13 novembre 2008a été publié le 8 janvier 1999 volume 2009P41 au service de la publicité foncière de GRENOBLE 3.

Tels que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans exception ni réserve.

#### **ORIGINE DE PROPRIETE**

Acquisition par M \_\_\_\_\_ suivant acte reçu par Me GUINARD, Notaire, le 10 mai 2001, publié le 27 juin 2001 au service de la publicité foncière de GRENOBLE 3, volume 2001P n°4045.

#### **DESCRIPTION DETAILLEE**

Lot n°512 : un appartement en rez-de-chaussée, au fond à droite du couloir de droite.

Sur place, malgré mes appels, personne n'a ouvert.

J'ai donc fait procéder à l'ouverture du logement par le serrurier.

Il s'agit d'un appartement de type 2, comprenant une entrée coin nuit, une chambre cabine, une salle de bain/WC, une pièce de vie avec cuisine.

Ce bien est très usagé.

Les sols sont recouverts de linoléum (entrée, salle de bain et pièce de vie), et de moquette (chambre cabine et entrée coin nuit).

Les murs sont crépis, avec des zones moquettées et carrelées.

Les plafonds sont crépis.

Les biens sont situés dans une zone d'habitation à faible densité démographique et urbanistique.

La copropriété, et ses équipements, ses parties communes et abords sont à l'état d'usage et entretenus.

#### **OCCUPATION :**

Néant.

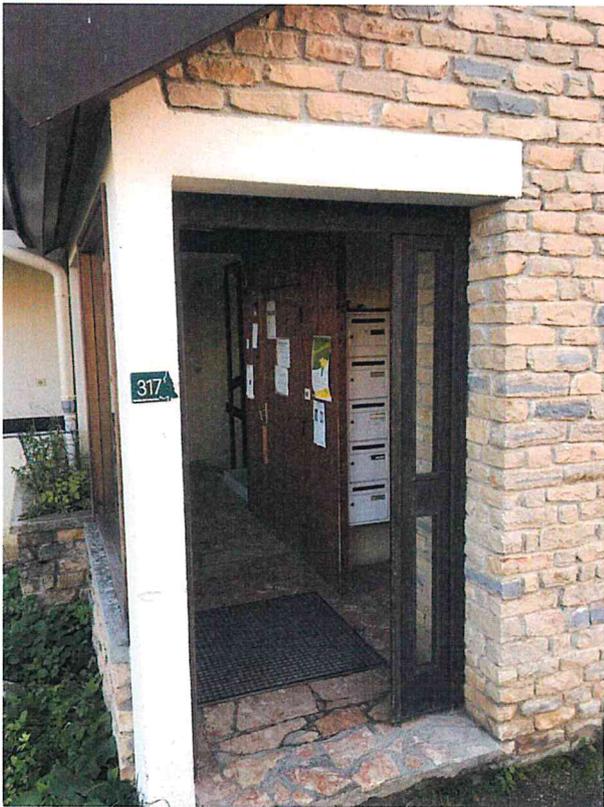
#### **SYNDIC :**

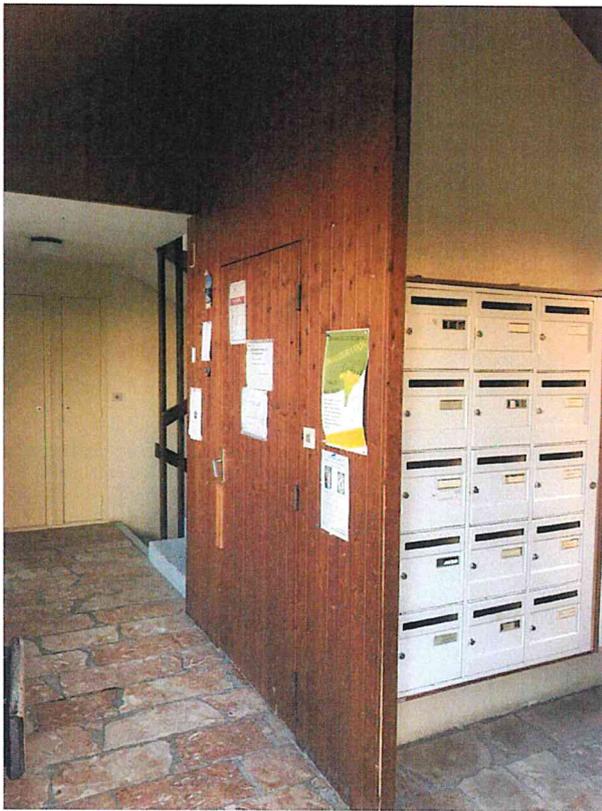
SARL LE CONNETABLE  
83 place Centenaire  
38220 VIZILLE

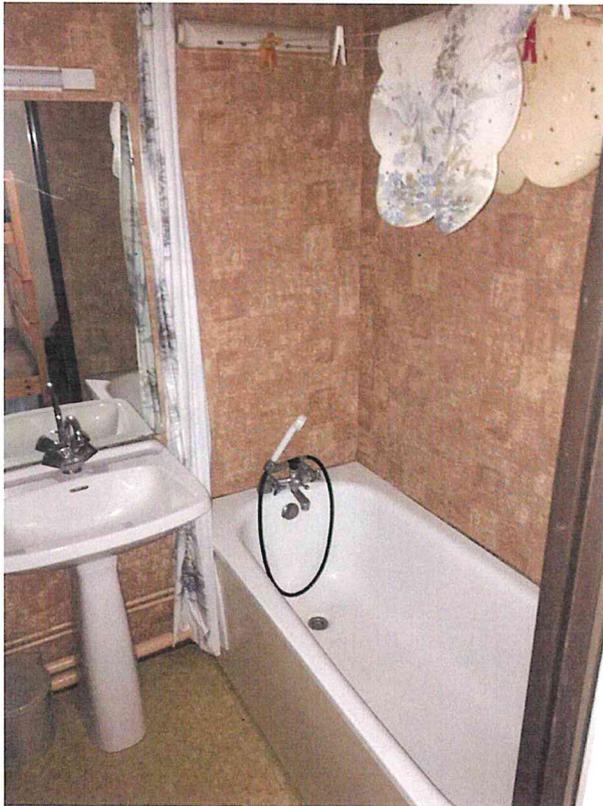
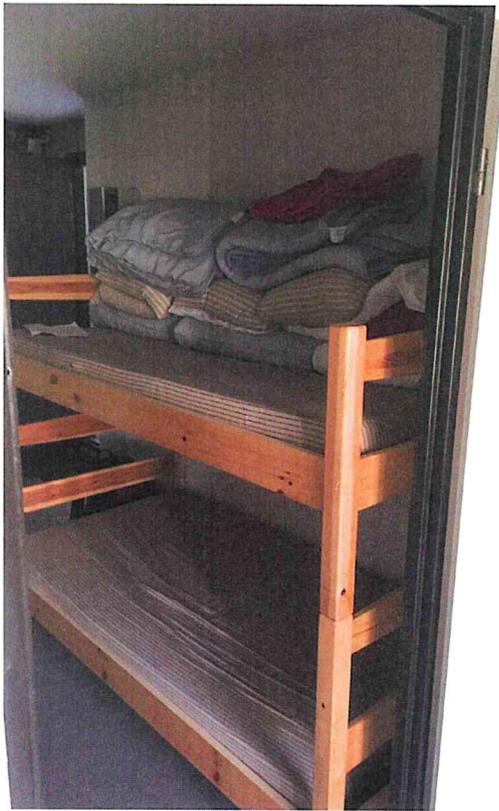
#### **PHOTOGRAPHIES :**

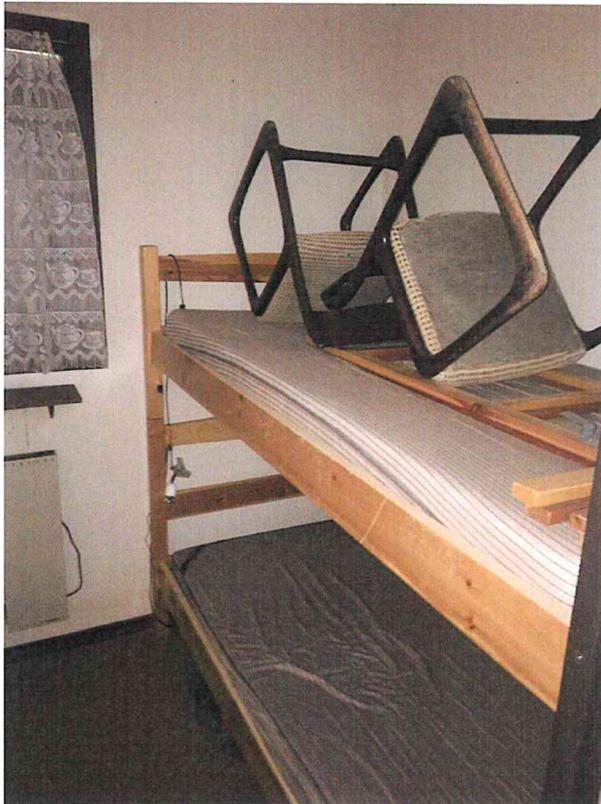
De ces biens, j'ai pris les photographies suivantes :













Le détail de ces biens est consigné dans les rapports réalisés par la SARL ACTE2I, dont copies sont annexées au présent procès-verbal.

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS**  
**CONTENANT DE L'AMIANTE//ETAT DE**  
**L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE/**  
**DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE/ETAT**  
**DES RISQUES ET POLLUTIONS**

Ces biens ont fait l'objet de rapports détaillés réalisés par la SARL ACTE2I, dont copies sont annexées au présent procès-verbal.

## II – SUPERFICIE

Et à même requête, demeure élection de domicile que dessus,

### Agissant en vertu :

de la Loi n°96 1107 du 18 décembre 1996 améliorant la protection des acquéreurs de lots de copropriété, du Décret n°97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété,

Je fais procéder à cet instant, à la certification de surface telle que prévue aux textes ci-dessus.

Copies des rapports détaillés des mesures, dressés par la SARL ACTE2I, sont annexées au présent procès-verbal.

### Il ressort de ces rapports, que la surface privative « Loi Carrez » est de :

25.3 m<sup>2</sup>

Et de tout dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal, clos à 11h, pour servir et valoir ce que de droit.

**SELARL HENRI MEZAGHRANI**

**Henri MEZAGHRANI**



Coût - Décret n° 2016-230  
du 26/02/16 :

Emolument .....	219.16
Transp. Art A.444-48 .....	7.67
Emolument compl .....	450.00
Total H.T. ....	676.83
Total TVA .....	135.37
Total Euro TTC .....	812.20